

Panneauxcodedelarouteltalie

Par **Mahnaz**, le **24/07/2016** à **09:19**

Bonjour,

L'année dernière, fin Juillet début Août, je suis allé en Italie (Toscane) pour deux semaines. Près de un an après je reçois des amendes pour non respect de ZTL (Zone à Trafique Limité). Je suis d'accord que si je ne respect pas le code de la route je reçois et paie des amendes. Mais là les panneaux ne sont pas du tout parlant pour un étranger qui va d'un pays Européen en Italie.

Je voudrais savoir si j'ai une chance de gagner le procès si je porte plainte? Non pas seulement pour ne pas payer le montant des amendes mais aussi pour que l'Italie ne respecte pas la régularisations des panneaux routières. En effet en Europe tous les pays devraient respecter le même genre de panneaux. Dans le cas ZTL, ils devraient mettre au début de la rue, un panneau sens interdit avec un petit panneau rectengulaire précisant "sauf pour riverains". Evidemment je voudrais aussi qu'ils me rembourse les amendes que j'ai dû payer. Pensez-vous que je pourrais gagner le procès? Si j'ai une chance de gagner, ensuite je vais prendre un avocat et je vais porter plainte.

Merci d'avance pour votre retour

M.Mahnaz